

NANTES, le 5 février 2025

COMITÉ  
RÉGIONAL  
PAYS DE LA LOIRE

Le Président

Mesdames et Messieurs les Présidents de  
clubs concernés

**AS Ponts de Cé – Cercle St Paul de Rezé –  
La Nantaise –**

**Réf.** : LLR/DA N°229.25

## FINALE REGIONALE GYMNASTIQUE ACROBATIQUE CATEGORIES FEDERAL

**Date** : DIMANCHE 2 MARS 2025

**Lieu** : Salle de la Roseraie – Complexe sportif Jean Vilar – rue Henri Bergson – 49000 ANGERS

### **REGLEMENTATION** :

**Forfaits** : il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation via l'interface Engagym.

- ✚ Forfait déclaré pour la date de forclusion (20 février 2025) : pas de droit d'engagement à régler : pas d'amende.
- ✚ Forfait justifié après la date de forclusion (après 20 février 2025) : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...). Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.
- ✚ Forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur. Le club a cependant l'obligation de mettre un juge à disposition pour la compétition.

### **ENGAGEMENTS** : **A régler IMPERATIVEMENT avant la compétition**

Le **droit d'engagement** s'élève à **33.00 € par DUO/TRIO/QUATUOR**.

### **LICENCES**

ATTENTION : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées à l'entrée de la salle d'échauffement. L'entraîneur devra les avoir avec lui, en format électronique (PDF) de préférence (fichier généré depuis Engagym). Elles devront comporter les photos des athlètes présents.

### **JUGEMENT** :

- Conformément au règlement technique fédéral TR-TU-GAC 2024-2025, les clubs doivent engager un ou plusieurs juges via l'interface Engagym **avant le 24 février**.
- Les nouveaux clubs peuvent ne pas déclarer de juge la première année, ils doivent demander une dérogation via l'interface Engagym
- Amende de 200 € pour absence de juge (à régler sur place)
- les juges doivent apporter chacun les fiches de notation téléchargeables sur le site fédéral via l'extranet club [http://www.ffgym.com/extranet\\_ffg/outils\\_compétitions](http://www.ffgym.com/extranet_ffg/outils_compétitions)
- Réunion du jury : **9h** – Présence obligatoire

### **MUSIQUE :**

Vous devez **télécharger les musiques sur DJGym** avant le jeudi 20 février délai de rigueur **et vous munir d'un double de vos musiques sur clé USB**

### **CARTES DE COMPETITION :**

Les cartes de compétition correctement remplies en format PDF doivent être envoyées à [gac@ffgypaysdelaloire.fr](mailto:gac@ffgypaysdelaloire.fr) **pour le 24 février dernier délai.**

### **ECHAUFFEMENT :**

Les gymnastes auront accès à la salle d'échauffement au plus tôt 1h avant leur passage en compétition. Il n'y a pas d'échauffement sur le praticable de compétition ni de présentation au jury.

### **TROPHEE REGIONAL PAR EQUIPE :**

Un classement par équipe aura lieu lors de la finale régionale. UNE EQUIPE est composée de 2 ou 3 unités. Les deux meilleurs totaux des 2 ou 3 groupes sera pris en compte pour calculer la note de l'équipe avec un bonus de 1 point pour une équipe composée de 1 duo + 1 trio + 1 quatuor

Merci de remplir le document joint (engagement TRE GAC) si vous souhaitez faire cette compétition par équipe qui ne demande pas de coût supplémentaire à **envoyer à** [gac@ffgypaysdelaloire.fr](mailto:gac@ffgypaysdelaloire.fr) **pour le 20 février dernier délai.**

### **Récapitulatif des formalités techniques à accomplir**

Formalité	Où	Quand
Déclaration forfait	ENGAGGYM	20 février
Engagement juge	ENGAGGYM	24 février
Engagement équipe TRE GAC (facultatif)	<a href="mailto:gac@ffgypaysdelaloire.fr">gac@ffgypaysdelaloire.fr</a>	20 février
Téléchargement des musiques	DJGYM	20 février
Envoi cartes de compétition	<a href="mailto:gac@ffgypaysdelaloire.fr">gac@ffgypaysdelaloire.fr</a>	24 février

Luc LE ROY